

L'INFORMÉ

2020



LAMBALLE TERRE ET MER

(EX HENANBIHEN)

Extrait du rapport annuel 2020
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LAMBALLE

TERRITOIRE

2 100 habitants

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2020, 6 services différents :

- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, des communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel) jusqu'au 31 décembre 2020.

La présente fiche concerne uniquement le contrat d'affermage de l'EX HENANBIHEN.

Il regroupe en 2020 les communes de : Henanbihen et Saint-Denoual. Landébia n'est plus dans le périmètre d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2020.

La population desservie est de 2 100 **habitants**, pour EX HENANBIHEN.

EXPLOITATION

par la société SAUR
FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **1 059 abonnés** (en baisse de 19,22 % par rapport à 2019), pour EX HENANBIHEN.

PRODUCTION

1 ressource

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 179 231 m³ :
- Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre a fourni 179 231 m³.

DISTRIBUTION

Un réseau de 91 km
106 897 m³ consommés

En 2020 les abonnés domestiques ont consommé 78 951 m³ soit en moyenne **103 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 27 946 m³, soit un total de 106 897 m³ (en baisse de 16,47 % par rapport à 2019).

Par ailleurs, un volume total de 27 643 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 77,6 %** en 2020 (il était de 84,4 % en 2019).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,9 %.

RIX

293,69 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 293,69 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2021, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,45 €/m³, **en baisse de 2,21 % par rapport à 2020**.

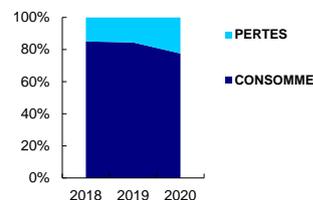
Sur ce montant, 78 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 22 %.



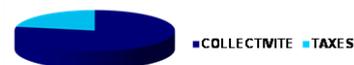
2 communes adhérentes
en 2020



LOCAL IMPORT



Rendement du réseau



Répartition des montants collectés

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(EX HENANBIHEN)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2020

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU SAINT-DENOUAL Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2020, 6 services différents :

- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, des communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et Trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel) jusqu'au 31 décembre 2020.

Le présent rapport concerne uniquement le service : EX HENANBIHEN.

En 2020, les communes de ce service sont les suivantes : HENANBIHEN, et SAINT-DENOUAL.

LANDEBIA est sorti du périmètre d'affermage du contrat au 1^{er} janvier 2020 pour intégrer le nouveau contrat d'affermage du syndicat du FREMUR, ce qui explique les différences importantes sur plusieurs données entre 2019 et 2020.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2 100 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE
2	01/07/2015	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire. Modification du prix du forfait de branchement.
3	01/01/2018	Retrait de la commune de Landébia du syndicat de Henanbihen et adhésion au syndicat des Fremur.
4	01/01/2019	Transfert de St Denoual et Hénanbihen à Lamballe Terre et Mer.
5	01/10/2019	Prolongation de la durée du contrat d'1 an sur Henanbihen et Saint-Denoual. La commune de Landébia sort du périmètre d'affermage au 01/01/2020 pour rejoindre le nouveau contrat du Fremur.

- *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- la commune d'HENANBIHEN est exploitée en affermage, via un nouveau contrat regroupant ERQUY, HENANBIHEN et PLURIEN. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat d'une durée de 8 ans.
- la commune de SAINT-DENOUAL rejoint le service de LAMBALLE TERRE ET MER exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

■ RESSOURCES EN EAU

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	156 874	179 231
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEVEN	11	0

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres			
Importations	156 885	179 231	+14,24 %
Total général	156 885	179 231	+14,24 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 310	1 056	-19,39 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	3	+200,00 %
Nombre total d'abonnements	1 311	1 059	-19,22 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Abonnés de l'entité tarifaire SAINT-DENOUAL*

SAINT-DENOUAL **246**

- *Abonnés de l'entité tarifaire HENANBIHEN*

HENANBIHEN **813**

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2019	2020	Variation
Volume produit			
Volume importé	156 885	179 231	+14,24 %
Volume exporté	-	- 27 643	
Volume mis en distribution	156 885	151 588	-3,38 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	116 409	78 951	-32,18 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	11 572	27 946	+141,50 %
Volume total vendu aux abonnés	127 981	106 897	-16,47 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 75 m³ par an. Elle était de 89 m³ en 2019.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2019 [m ³]	Exporté en 2020 [m ³]
SYNDICAT DES FREMUR - FREMUR	0	27 643
Volume total exporté	0	- 27 643

Les 27 643 m³ exportés en 2020 correspondent aux volumes d'eau distribués vers LANDEBIA.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2019	2020	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	102,4	91,4	-10,72 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : EX HENANBIHEN

2020

tarif domestique SAINT-DENOUAL

■ LE PRIX DE L'EAU SAINT-DENOUAL y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,40	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,648	0,000	
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,720	0,000	
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,552	0,000	
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,552	0,000	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	53,07	70,30	+32,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,712	1,334	+87,36 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,640	1,334	+108,44 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,808	1,334	+65,10 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	0,528	1,334	+152,65 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Exploitant	99,60	0,00	
Collectivité	137,07	230,38	+68,07 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,66	15,31	-2,23 %
Total [€ TTC]	300,33	293,69	-2,21 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,66 %

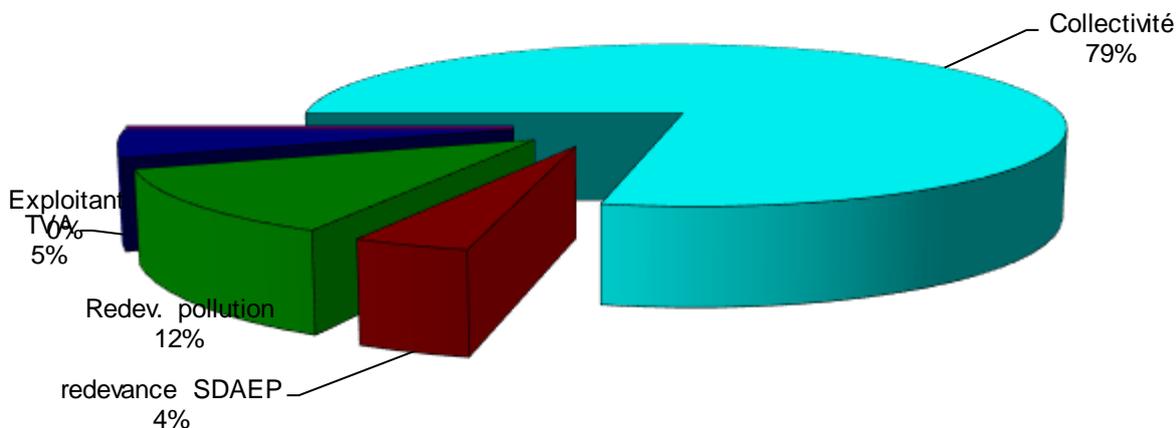
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,45 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2021



LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : EX HENANBIHEN

2020

tarif domestique HENANBIHEN

■ LE PRIX DE L'EAU HENANBIHEN y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,40	25,00	+22,55 %	
	Abonnement diam 20 mm	20,40	41,50	+103,43 %	
	Abonnement diam 25 mm	20,40	83,25	+308,09 %	
	Abonnement diam 30 mm	20,40	83,25	+308,09 %	
	Abonnement diam 40 mm	20,40	166,50	+716,18 %	
	Abonnement diam 50 mm	20,40	250,00	+1125,49 %	
	Abonnement diam 60 mm	20,40	333,25	+1533,58 %	
	Abonnement diam 80 mm	20,40	500,00	+2350,98 %	
	Abonnement diam 100 mm	20,40	750,00	+3576,47 %	
	Abonnement diam 150 mm	20,40	1000,00	+4801,96 %	
	Abonnement diam 100 mm défense incendie	20,40	750,00	+3576,47 %	
	Abonnement diam 150 mm défense incendie	20,40	1000,00	+4801,96 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,648	0,5514	-14,91 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,720	0,5514	-23,42 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,552	0,5514	-0,11 %	
N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)		0,552	0,5514	-0,11 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	53,07	45,30	-14,64 %	
	Abonnement diam 20 mm	53,07	61,50	+15,88 %	
	Abonnement diam 25 mm	53,07	60,95	+14,85 %	
	Abonnement diam 30 mm	53,07	60,95	+14,85 %	
	Abonnement diam 40 mm	53,07	245,50	+362,60 %	
	Abonnement diam 50 mm	53,07	780,00	+1369,76 %	
	Abonnement diam 60 mm	53,07	902,75	+1601,06 %	
	Abonnement diam 80 mm	53,07	1354,00	+2451,35 %	
	Abonnement diam 100 mm	53,07	1722,00	+3144,77 %	
	Abonnement diam 150 mm	53,07	1472,00	+2673,70 %	
	Abonnement diam 100 mm défense incendie	53,07	1722,00	+3144,77 %	
	Abonnement diam 150 mm défense incendie	53,07	1472,00	+2673,70 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,712	0,783	+9,97 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,640	0,783	+22,34 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,808	0,783	-3,09 %	
N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)		0,528	0,462	-12,50 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Exploitant	99,60	91,17	-8,46 %
Collectivité	137,07	139,26	+1,60 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,66	15,31	-2,23 %
Total [€ TTC]	300,33	293,74	-2,19 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,64 %

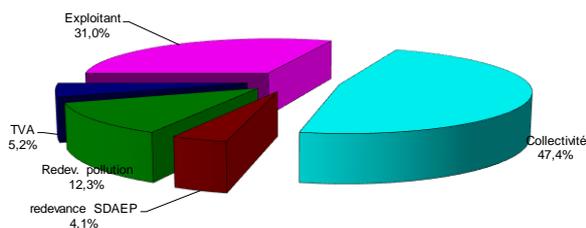
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,45 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2021



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	149 008,57 €	122 294,97 €	-17,93 %
dont abonnements	70 916,58 €	55 867,91 €	-21,22 %
Recettes vente d'eau non domestiques	5 604,00 €	18 599,09 €	+231,89 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 348,77 €	563,53 €	
Total recettes de vente d'eau	154 263,80 €	141 457,59 €	-8,30 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	96 554,65 €	84 639,18 €	-12,34 %
dont abonnements	26 260,70 €	21 482,35 €	-18,20 %
Recettes vente d'eau non domestiques	6 203,66 €	19 037,59 €	+206,88 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	1 311,25 €	524,90 €	
Total recettes de vente d'eau	104 069,56 €	104 201,67 €	+0,13 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	19	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	19	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

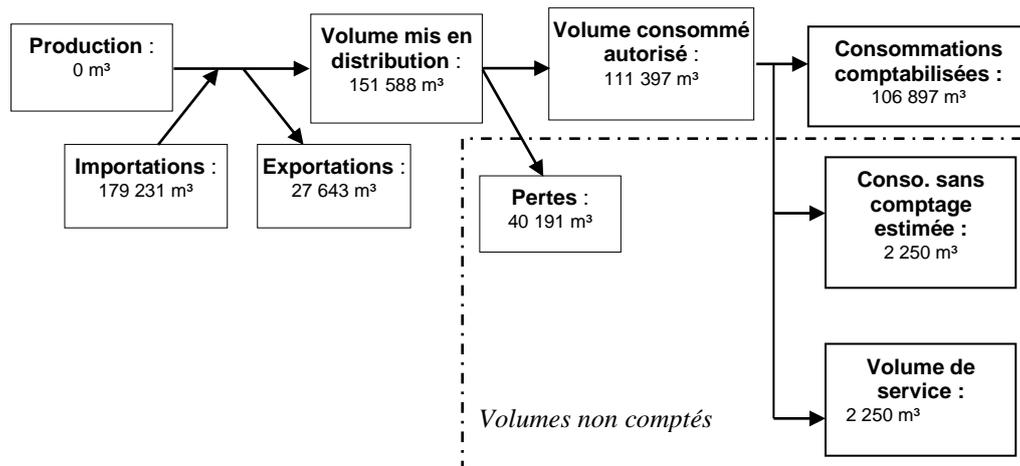
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 250 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 250 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	94,7 %	85,7 %	85,1 %	84,4 %	77,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,3	0,6	0,8	0,8	1,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,2	0,6	0,6	0,7	1,2

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,4	3,6	3,6	3,5	4,2
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,315	0	2	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,9 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2019	2020
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	193 771,37 €	179 047,54 €
Remboursements au cours de l'exercice	22 336,97 €	20 591,88 €
dont en intérêts	5 506,59 €	5 102,64 €
dont en capital	16 830,38 €	15 489,24 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	39 842,80 €	36 678,00 €	29 709,18 €	43 098,72 €	40 998,72 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2019	2020
montants des abandons de créance	0,00 €	83,00 €



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

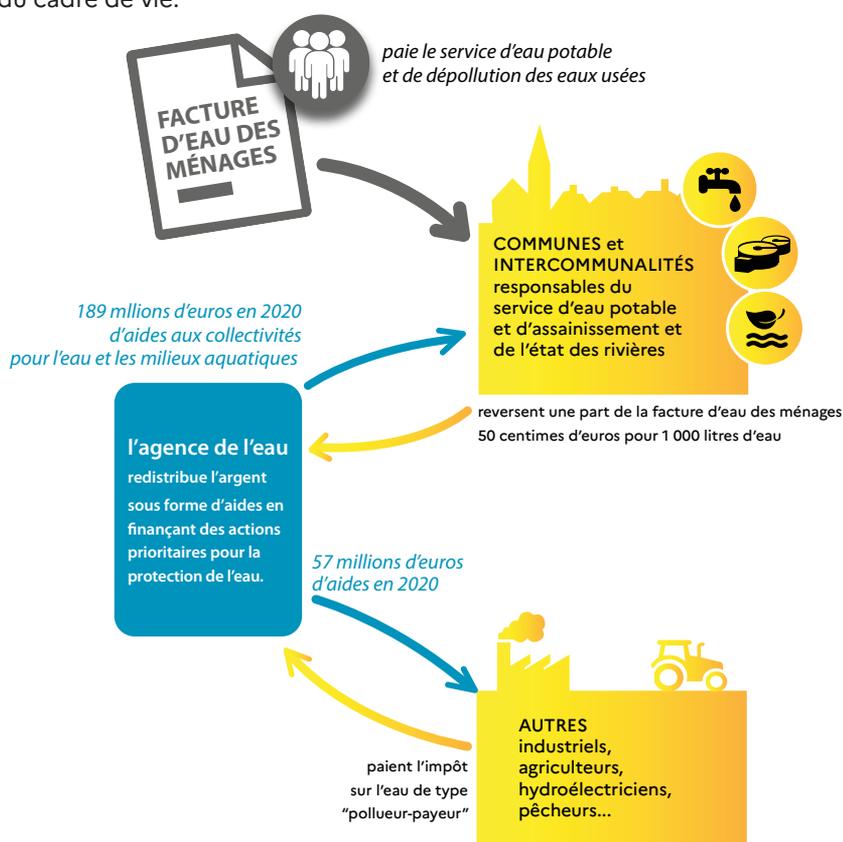
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/ m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

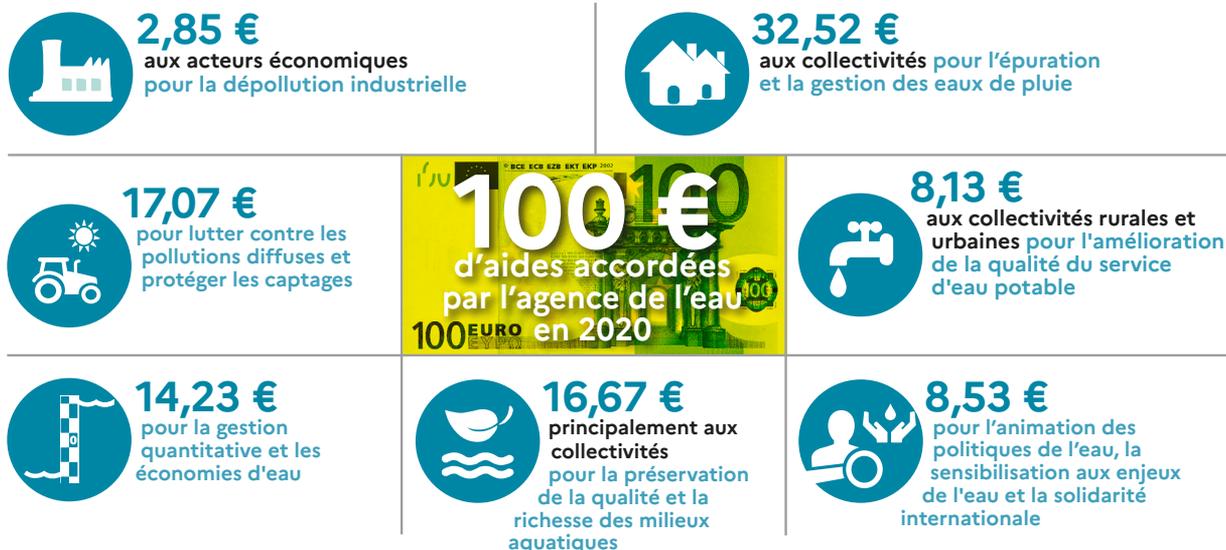


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

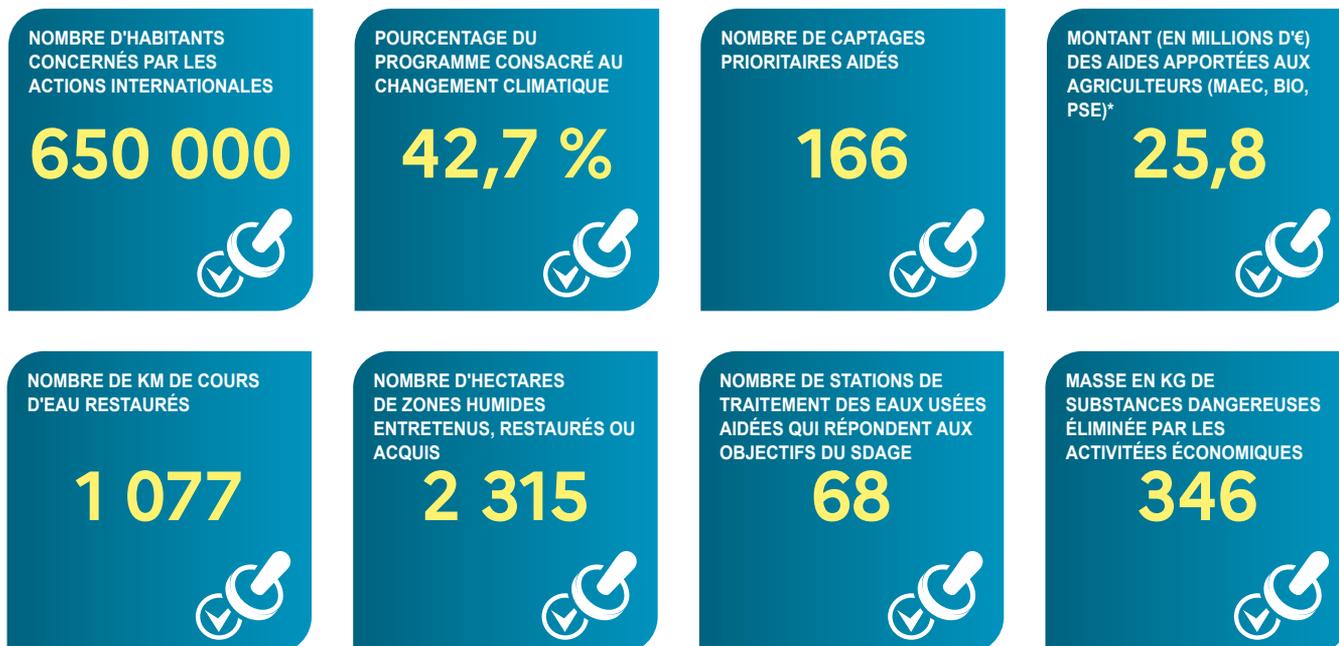


En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « **France Relance** » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

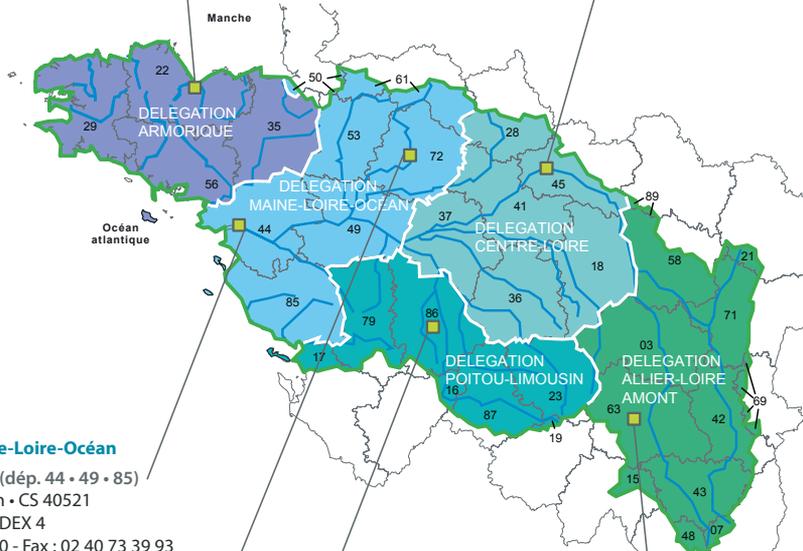
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

les inondations et le milieu marin

L'eau

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Réalisation : AELB-DIC • mars 2021
Impression : Dupli Print - imprimé vert sur papier PEFC™
PEFC

Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE